



CLAP SUD-OUEST – CRI AQUITAINE
176-182, rue Guillaume Leblanc 33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 01 56 90 / Fax : 05 57 01 56 99 - E - mail : cri@clap-so.org

COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION
CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME

Eléments complémentaires sur la présentation des actions de formation linguistique et de formation de base :

- Formation de base et formation linguistique : y-a-t'il des rapports possibles ?
- Evaluer, mesurer, compter, positionner, identifier : la difficile question de l'appréciation des besoins.
- Compétences clés, compétences de base, formation de base : un risque de glissement.

Décembre 2007



Formation de base et formation linguistique : Y a-t-il des rapports possibles ?

En novembre 1991, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme¹ proposait dans un document diffusé largement une tentative de définition de l'illettrisme où explicitement on faisait référence à la notion de savoirs de base : « Il faut entendre par illettrisme une maîtrise insuffisante des savoirs de base..., constitués de l'ensemble des compétences et des connaissances permettant dans différents contextes (familial, social, professionnel, culturel) :

- 1) de communiquer avec autrui et son environnement par :
 - le langage oral (émis et reçu)
 - la lecture
 - la production d'écrits

- 2) d'utiliser les outils mathématiques permettant de : compter, mesurer, utiliser les 4 opérations en en comprenant le sens, d'envisager les relations de quantité entre elles : fraction, proportion, pourcentage. Figurait également : la prise de repères dans le temps, dans l'espace, ainsi que la capacité à raisonner logiquement. »

De son côté, actuellement l'ACSE (et antérieurement le FASILD) a mis en place un marché de formation linguistique. Le contenu de cette formation est scindé en quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension de l'écrit, l'expression écrite.

Historiquement, la formation de base s'est construite autour de la notion d'illettrisme, dont l'ANLCI et, avant, le GPLI, ont proposé des approches de définitions :

ANLCI : Illettrisme (2003)

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion ou l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs ».

GPLI : Situations d'illettrisme (1995)

« Le GPLI considère comme relevant de situations d'illettrisme des personnes de plus de seize ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication ».

¹ GPLI : structure nationale qui a précédé l'ANLCI dans le rôle d'animation de la politique de lutte contre l'illettrisme.

L'ACSE, et antérieurement les institutions dont elle a pris le relais, interviennent dans le cadre des politiques publiques concernant l'immigration.

Formellement, c'est donc la question des personnes bénéficiaires (immigrées ou issues de l'immigration d'une part, ayant été scolarisées en France d'autre part) qui fonde une distinction entre les deux types de formation. Pour autant, on ne peut pas affirmer qu'il y a deux espaces pédagogiques clos, chacun fonctionnant dans un espace homogène. En réalité, la diversité des situations et des acquis des personnes est très grande, que ce soit dans le champ de la « formation de base » ou dans celui de la « formation linguistique ».

Les positionnements effectués dans le cadre du BPEL lié au marché de formation linguistique du FASILD font ainsi apparaître une grande hétérogénéité des acquis. De la même façon, les résultats de l'enquête impulsée par l'ANLCI mise en oeuvre sur des échantillons nationaux (et aussi de quelques régions dont l'Aquitaine) font également apparaître cette hétérogénéité, au point que des personnes qui d'après le test ne connaissent pas de difficultés dans l'usage de l'écrit, rencontrent des difficultés vis-à-vis du domaine mathématique (intitulé : numératie dans l'enquête).

Depuis longtemps les réponses apportées par les différents organismes prennent en compte cette hétérogénéité. De plus, il faut rappeler que si les actions soutenues par l'ACSE ne sont ouvertes qu'à des personnes issues de l'immigration, l'inverse n'est pas vrai. Depuis leur apparition, les actions en principe destinées à la formation de base (IRILL, ou actions du CPER) sont ouvertes à des personnes en situation d'illettrisme, mais aussi à des personnes issues de l'immigration.

Sous réserve de prendre en compte toute l'hétérogénéité des publics concernés, et de veiller à ce que les réponses de formation les prennent en compte, on peut donc considérer que la « formation linguistique », telle que posée par l'ACSE, fait partie de la « formation de base ». Un choix en ce sens permet de faciliter la compréhension par des acteurs peu avertis d'un champ particulier de la formation des adultes, qui présente déjà suffisamment de complexité.

Evaluer, mesurer, compter, positionner, identifier : la difficile question de l'appréciation des besoins

Il existe un certain flou autour de ces notions, au point que certains de nos interlocuteurs peuvent aller jusqu'à les considérer presque comme interchangeable, ou en tout cas ne méritant pas qu'elles soient explicitées aussi précisément que possible.

Dans la région Aquitaine, nous disposons de données chiffrées. L'INSEE Aquitaine a rendu publics (INSEE Aquitaine n°152, mars 2006) les résultats d'une enquête menée avec la même méthodologie que dans des enquêtes nationales de l'INSEE, avec l'appui de l'ANLCI. 19 % des Aquitains (de 18 à 65 ans) ayant été ou non scolarisés en France éprouvent des difficultés face à l'écrit, 13 % peuvent être en difficultés graves ou fortes.

Rappelons que sont considérés en graves difficultés les personnes qui ont entre 0 et 40 % de réussite aux exercices proposés, en fortes difficultés les personnes qui ont entre 40 et 60 % de réussite, en difficultés partielles les personnes qui ont entre 60 et 80 % de réussite. Les personnes qui ont plus de 80 % de réussite ne sont pas considérées en difficulté. Rappelons également la nature des exercices proposés dans cette enquête, dont les résultats servent de base à la production des chiffres cités plus haut : outre les questions sur la lecture de mots et la compréhension d'un texte court (une pochette de CD de musique), on évalue les capacités en production d'écrits à partir d'une dictée de mots portant sur une liste de courses.

A partir des résultats de cette enquête, on procède donc au comptage des personnes et en fonction des résultats obtenus aux différents exercices, les personnes sont considérées comme relevant ou non de difficultés graves ou fortes. Cela permet donc d'estimer l'ampleur plus ou moins grande du phénomène observé, soit 13 % des Aquitains considérés comme ne pouvant pas faire face aux exigences de l'écrit, ou encore un Aquitain sur huit, ou encore 200 000 personnes (de 18 à 65 ans).

Dans un registre différent, on parle de positionnement d'une personne. Il s'agit de proposer à une personne des activités, le plus souvent dans un ordre de difficulté croissante. Les activités sont en relation avec un référentiel et permettent d'apprécier les acquis des personnes dans les différents domaines considérés dans les référentiels. Pour procéder à la passation d'un positionnement (ce qui demande du temps) il faut que la personne adhère, en comprenant qu'il s'agit de lui permettre d'organiser au mieux la formation qui va lui être proposée, en prenant en compte ses différents acquis. Ce sont des organismes de formation qui procèdent à ces positionnements.

Identifier les situations, c'est être en mesure d'apprécier si une personne relève ou pas de la problématique des savoirs de base. Il s'agit, malgré les « stratégies de contournement » élaborées et utilisées par les personnes, de pouvoir, à partir d'indices observables, situer les personnes : il ne s'agit pas de passation de tests, ou que les personnes ne sont pas à priori demandeuses.

Ces pratiques d'identification visent, après avoir même sommairement relevé que la personne est concernée directement par la question des savoirs de base, à pouvoir aborder avec elle la question de sa participation à une formation de ce type, en mettant en avant les bénéfices qu'elle pourra retirer autant dans la sphère de la vie privée que de la vie professionnelle. Ce sont les structures en charge de l'accueil, information et orientation du public (notamment ANPE, Mission Locale, services sociaux, PLIE...) qui devraient développer ces pratiques.

Compétences Clés, Compétences de Base, Formation de Base : Un risque de glissement

Depuis les années 2000, la réflexion est menée au sein de diverses instances Européennes sur la question des « compétences clés ». **A noter que cette appellation n'est pas stabilisée : pour nommer les mêmes compétences, certains utilisent aussi l'expression « Compétences de base », parfois même de façon concurrente dans le même document.**

Nous reproduisons ici des extraits d'une recommandation du parlement Européen du 18 décembre 2006 : « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ».

Les compétences clés devraient être acquises par :

- les jeunes au terme de la période obligatoire d'enseignement et de formation les préparant à la vie d'adulte, notamment à la vie professionnelle, tout en constituant une base pour des apprentissages ultérieurs ;
- les adultes au cours de leur vie dans le contexte d'un processus de développement et d'actualisation.

L'acquisition des compétences clés répond aux principes d'égalité et d'accès à tous. Aussi, les groupes désavantagés dont le potentiel d'apprentissage doit être soutenu sont particulièrement concernés par ce cadre de référence. Il s'agit notamment des personnes ayant des connaissances de base faibles, des personnes quittant l'école prématurément, des chômeurs de longue durée, des personnes handicapées ou migrants, etc.

Huit compétences clés

Le présent cadre définit huit compétences clés et décrit les connaissances, aptitudes et attitudes essentielles qui sont attachées à chacune d'elles. Ces compétences clés sont :

- la **communication dans la langue maternelle** qui est la faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire), et d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle ;
- la **communication en langues étrangères** qui implique, au-delà des mêmes compétences de base que celles de la communication dans la langue maternelle, la médiation et la compréhension des autres cultures. Le degré de maîtrise dépend de plusieurs facteurs et des capacités d'écouter, de parler, de lire et d'écrire ;
- la **compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies**. La compétence mathématique est l'aptitude à développer et appliquer un raisonnement mathématique en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne, l'accent étant mis sur le raisonnement, l'activité et le savoir. Les compétences de base en sciences et technologies renvoient à la maîtrise, à l'emploi et à l'application des connaissances et méthodologies servant à expliquer le monde de la nature. Elles supposent une compréhension des changements liés à l'activité humaine et à la responsabilité de tout individu en tant que citoyen ;

- la **compétence numérique** qui implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) et, donc, la maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC) ;
- **apprendre à apprendre** liée à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres ;
- les **compétences sociales et civiques**. La compétence sociale renvoie aux compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles ainsi qu'à toutes les formes de comportement d'un individu pour participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle. Elle correspond au bien-être personnel et collectif. La compréhension des codes de conduite et des usages des différents environnements dans lesquels l'individu évolue est essentielle. Par ses compétences civiques, notamment sa connaissance des notions et structures sociales et politiques (démocratie, justice, égalité, citoyenneté et droits civils), un individu peut assurer une participation civique active et démocratique ;
- **l'esprit d'initiative et d'entreprise** qui consiste en la capacité de passer des idées aux actes. Il suppose créativité, innovation et prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs. L'individu est conscient du contexte dans lequel s'inscrit son travail et est en mesure de saisir les occasions qui se présentent. Il est le fondement de l'acquisition de qualifications et de connaissances plus spécifiques dont ont besoin tous ceux qui créent une activité sociale ou commerciale ou qui y contribuent. Cela devrait inclure la sensibilisation aux valeurs éthiques et promouvoir la bonne gouvernance ;
- la **sensibilité et l'expression culturelles** qui implique la conscience de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous diverses formes (musique, arts du spectacle, littérature et arts visuels).

Ces compétences clés sont interdépendantes les unes des autres et l'accent est mis, pour chacune d'elle, sur la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments.

Pour l'Education Nationale, la transcription des « compétences clés » s'est faite dans le « Socle commun des connaissances et des compétences ».

Article L. 122-1-1 du code de l'éducation :

« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Ce socle comprend :

- *la maîtrise de la langue française ;*
- *la maîtrise des principaux éléments de mathématiques ;*
- *une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté ;*
- *la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ;*
- *la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.*

Ces connaissances et compétences sont précisées par décret pris après avis du Haut conseil de l'éducation. L'acquisition du socle commun par les élèves fait l'objet d'une évaluation, qui est prise en compte dans la poursuite de la scolarité. »

L'ANLCI, dans son « Cadre national de référence » de septembre 2003 essaie de situer au sein de l'ensemble de ce qu'elle nomme « les compétences de base » la place et la nature de ce qui relève de la « lutte contre l'illettrisme ».

A la base de la base...

Dans la perspective de l'accès de tous aux compétences de base, la lutte contre l'illettrisme est « à la base de la base... » car il s'agit de mettre à la portée de tous un socle fonctionnel qui regroupe les compétences nécessaires à la vie courante : circuler, faire des courses, prendre un médicament, choisir un programme de télévision, utiliser un appareil, lire une petite annonce, régler une facture, faire son budget, prendre le train... L'acquisition de ce socle fonctionnel est une première étape et un levier d'évolution pour aller plus loin. Les actions de lutte contre l'illettrisme ont donc un double objectif car les acteurs qui les mettent en oeuvre doivent à la fois :

- se mobiliser pour que les personnes en situation d'illettrisme parviennent à réaliser de manière plus autonome les activités courantes de la vie quotidienne qui nécessitent le recours à l'écrit et aux autres compétences de base (compétences de degrés 1 et 2 cf. ci-après).
- garder le cap vers l'objectif final de l'acquisition pleine et entière des compétences de base, celui de l'accès à l'autonomie dans la société de la connaissance (compétences de degrés 3 et 4 cf. ci-après).

Un travail est en cours pour définir des paliers permettant de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base.

A ce jour, quatre degrés de compétences se dégagent :

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familial, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques,

schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : **Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance**

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

```
(  
ElØments complØmentaires sur la prØsentation des actions de formation linguistique et d  
)  
/Title  
(  
/Subject  
(D:20081203140331)  
/ModDate  
(  
/Keywords  
(PDFCreator Version 0.8.0)  
/Creator  
(D:20081203140331)  
/CreationDate  
(Utilisateur)  
/Author  
-mark-
```